DEVIS POUR L'ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS MUNICIPAUX
AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

La Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud souhaite attribuer un contrat de services pour le déneigement et l'entretien des rues, chemins et routes de la Municipalité selon l'une des options suivantes :

- Contrat de **trois saisons hivernales** plus une saison optionnelle : saison hivernale 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029 (2029-2030 (saison optionnelle));
- Contrat de **quatre saisons hivernales** plus une saison optionnelle : saison hivernale 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029, 2029-2030 (2030-2031 (saison optionnelle)).

Le contrat vise la fourniture de la main-d'œuvre, de l'équipement, de l'outillage et des matériaux (abrasifs, sel et sable, etc.) requis pour procéder au déneigement des rues, chemins et routes de la Municipalité en conformité aux dispositions contenues dans les documents d'appel d'offres.

Les documents d'appels d'offres faisant état des conditions à respecter ou à connaître ainsi que toutes modifications à ces documents seront disponibles uniquement sur le Service électronique d'appel d'offres (SEAO) à compter du **5 mai 2026** à l'adresse suivante : www.seao.ca ou en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1-877-336-7326 ou au 418-646-0177. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Seules les soumissions identifiées clairement sur l'enveloppe en portant la mention « **ENTRETIEN CHEMINS HIVER** », présentées sur les formules préparées à cet effet et remises sous pli cacheté au bureau de la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, sis au **220, rue Principale Est, Sainte-Euphémie, G0R 2Z0** avant 11h00, le **4 juin 2026** seront considérées.

L'ouverture des soumissions sera effectuée publiquement le **4 juin 2026** à 11h10 au bureau municipal soit au 220 rue Principale Est, Sainte-Euphémie.

Les garanties financières et d'autres exigences spécifiques sont inscrites dans les documents d'appel d'offres.

Seules seront considérées les soumissions qui sont présentées par des personnes ou entreprises ayant un établissement sur le territoire d'un pays ou d'une province visée par un accord applicable au présent contrat. L'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), l'Accord sur le libre-échange canadien (ALEC) et l'Accord économique et commercial global (AECG) sont applicables au présent contrat.

Le contrat pourra être attribué, le cas échéant, selon l'option choisie par le conseil municipal, au soumissionnaire ayant déposé la soumission avec le prix proposé le plus bas, à sa seule discrétion.
La Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. La Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec le responsable de l'appel d'offres, Monsieur Yves Bernard, Directeur général et greffier-trésorier, par courriel : mun_ste-euphemie@videotron.ca

Donné à Sainte-Euphémie, ce 1er mai 2026.

Yves Bernard
Directeur général et greffier-trésorier

(Original signé)

8141826